

Mécanicien(ne) de matériels de parcs, jardins et espaces verts (15 à 25 ans)

RÉF | 4188

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :
Effectuer l'entretien périodique et préventif de la machine;
Remplacer ou réparer par dépose et pose la ou les pièces défectueuses; Réaliser des réglages nécessaires au bon fonctionnement de la machine (généralement à l'aide d'appareils spécifiques); Diagnostiquer une panne ou une anomalie qui peut être d'origine mécanique ,électrique,électronique,hydraulique ou pneumatique; Gérer son point de vente; Communiquer; S'intégrer dans la vie professionnelle.

Programme

- **Connaissances générales :**

Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

- **Connaissances professionnelles :**

1ère apprentissage :

Equipements électriques - électroniques (30h)

Hydraulique (12h)

Machines horticoles (50h)

Mécanique - soudure (18h)

Moteur essence - diesel (40h)

Point de vente - conseils - publicité (12h)

Lecture de documents (18h)

2ème apprentissage :

Lecture de documents (18h)

Point de vente - conseils - publicité (8h)

Moteur essence - diesel (26h)

Mécanique - soudure (12h)

Machines horticoles (12h)

Hydraulique (16h)

Equipements électriques - électroniques (20h)

Accessoires - nouveautés (8h)

3ème apprentissage :

Lecture de documents (18h)
Point de vente - conseils - publicité (8h)
Moteur essence - diesel (28h)
Équipement électriques - électroniques (16h)
Mécanique - soudure (10h)
Machines horticoles (12h)
Hydraulique (16h)
Accessoires - nouveautés (12h)

• Pratique en entreprise :

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?

[Consultez ALT+](#)

- Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles. MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME. Les cours de connaissances générales pourront être suivis à Bruxelles.**

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours IFAPME, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

Certification(s) visée(s) Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation [Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée 3 année(s)

Horaire En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début Septembre

Coût Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs Avoir entre 15 et 25 ans.
Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales

de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription [sur le site de l'organisme](#). Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'alternance, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). [Consultez les permanences des délégués à la tutelle](#).

Organisme

SFPME / IFAPME - Apprentissage

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: 0800 85 210

<https://www.efp.be/>